



COMMUNE DE COULAURES
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
SEANCE du 23 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 octobre 2021,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 22 octobre 2021

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Heure d'ouverture de la séance : 14h50

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Pouvoir : 01

Présents : Corinne DUCROCQ, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Yohan MARECHAL, Hélène KOU, Philippe GALLET, Kornelius GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Jean-François THOMASSON, Christian BERTRAND.

Absents excusés : Evelyne CASTELAIN.

1) Annulation délibération n° 2021/10-80.

Mme le Maire demande l'annulation de la délibération n° 2021/10-80 pour une erreur de rédaction (oubli d'une parcelle).

2) Annulation délibération n° 2021/10-81.

De fait, Mme le Maire demande l'annulation de la délibération n° 2021/10-81. Un nouvel acte sera rédigé.

3) Achat d'un terrain (Parcelles D n° 1306 et D 1249) – Délibération.

Mme le Maire informe l'assemblée du projet d'acquisition d'un terrain pour la construction d'un deuxième parking et la création d'une halle pour la mise en place de marché de producteurs.

Elle propose que l'achat des parcelles référencées : section D n° 1306 et D 1249 situées « rue de la liberté » appartenant à Mme MARTY Renée et ses enfants Eric et Nadine, soit faite moyennant le prix de 40.000 €. Elle précise également qu'une subvention a été demandée au Conseil Départemental, à hauteur de 25%.

Mme le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait plus avantageux d'effectuer cet achat sous la forme d'un acte administratif rédigé par Mme le Maire, ce qui éviterait des frais notariés.

Après délibération le Conseil Municipal,

- **Approuve**, à l'unanimité, le projet d'achat du terrain précité.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

4) Délibération autorisant Mme le Maire et Mr ALLARD Christophe, 4^{ème} adjoint au Maire, à rédiger et signer l'acte administratif d'achat, les 3 premiers adjoints étant empêchés.

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'il lui est possible de rédiger l'acte administratif d'achat de deux parcelles référencées : section D n° 1306 et D 1279 situées : « rue de la Liberté » et de le signer, agissant es-qualité, en vertu du septième alinéa de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr ALLARD Christophe, 4^{ème} adjoint, représentera la commune.

Après délibération le Conseil Municipal,

- **Autorise**, à l'unanimité, Mme le Maire et Mr ALLARD Christophe, 4^{ème} adjoint, à rédiger l'acte administratif d'achat de la parcelle référencée : section D n° 1306 et D 1249, situées « Rue de la Liberté ».

- **Autorise** Mme le Maire et Mr ALLARD Christophe, 4^{ème} adjoint, à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Fin de séance : 15h15.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

du 23 octobre 2021.

2021/10 – 84 : Achat d'un terrain – Délibération.

2021/10 – 85bis : Délibération autorisant Mme le Maire et Mr ALLARD Christophe, 4^{ème} adjoint au maire, à rédiger et signer l'acte administratif d'achat - Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	EXCUSÉE
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	
Hélène KOU	
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	